



# Confédération Paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne  
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination européenne Via Campesina et de la Via Campesina

## Lettre ouverte

Bagnolet, le 30 novembre 2011

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation de la pêche,  
de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire  
Monsieur Bruno LE MAIRE  
78, rue de Varenne  
75349 PARIS SP 07

Monsieur le Ministre,

Depuis plusieurs mois, vous avez demandé à la filière laitière de s'organiser pour que la sortie des quotas ne soit pas traumatisante pour les producteurs de lait.

Vous avez voulu une loi de modernisation de l'agriculture pour permettre cette organisation. Le décret n° 2010-1753 du 30 décembre 2010, que vous avez publié sans aucune concertation est à l'origine de beaucoup de difficultés de compréhension de votre politique laitière.

La réglementation des quotas dure jusqu'en 2015, il n'y a pas de précipitation à avoir. De nombreuses questions restent en suspens :

- En Europe, des difficultés de définition d'une position commune entre toutes les instances de gouvernance risquent de mettre en place des règles différentes de celles appliquées dans chaque pays ;
- Une instance de surveillance ou un observatoire de la filière sera nécessaire pour prévenir et éviter les trop fortes variations de volumes et de prix ;
- En France, il règne dans les campagnes un certain malaise face aux industriels qui tentent d'imposer certains articles très défavorables aux producteurs ;
- Les contrats proposés par les industriels ne répondent absolument pas à la volonté que vous avez affichée pour un équilibre de la filière plus favorable aux éleveurs.
- Tous les contrats présentés aujourd'hui sont des contrats verticaux. Ils vont exacerber la concurrence entre entreprises et bassins laitiers au détriment du revenu des producteurs.
- Les négociations ont lieu en catimini par des groupements qui n'ont pas toujours d'existence légale, la rédaction qui en découle n'est pas toujours compréhensible par les paysans ;
- Ceux qui refuseront de signer des contrats qui ne leur apportent pas suffisamment de sécurité seront-ils pénalisés ?
- Beaucoup de contrats dans leur rédaction ne font que reproduire les accords tacites qu'ont aujourd'hui les agriculteurs avec leur laiterie ;

- Des débats ont lieu en parallèle avec les tractations en cours : journées JA, rapprochement d'organisation pour positionner d'autres propositions, etc.
- Le débat sur la coopération n'a pas eu lieu. Les coopérateurs n'ont pas eu leur mot à dire dans la cacophonie des échanges.

.../...

L'agriculture est une composante essentielle de la filière agro-alimentaire, nous croyons que vous aurez à cœur de défendre les intérêts des producteurs et que vous leur permettrez ainsi de s'inscrire dans un processus de modernisation de leur métier.

Si nous pouvons utiliser le temps du débat européen pour redéfinir les enjeux des contrats, la méthode de travail et la nécessaire appropriation de ces nouveaux dispositifs par les producteurs, ce sera tout à votre honneur.

Devant la situation de blocage actuelle dans les relations avec l'industrie laitière, nous vous demandons :

1. **De sursoir à la demande de signature de tout contrat.**
2. **D'organiser une table ronde entre tous les acteurs de la filière (syndicats représentatifs, FNCL, FNIL) afin d'éclaircir les zones d'ombre sur le devenir des producteurs de lait et sur l'organisation qui doit en découler.**
3. **De garantir une équité entre les parties en négociation sur l'avenir de la filière.**

Persuadés que vous donnerez une suite favorable à ces demandes, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Gérard Durand  
Secrétaire national en charge de l'élevage

Philippe Collin  
Porte-parole